

Doivent être Vendues

Toutes Marchandises d'Ete Doivent être Vendues.

Une Vraie Vente à Sacrifice!

Cette Grande Vente (la dernière, mais non la moindre) est commencée.

Cette Semaine

La liste suivante vous donnera une idée de nos prix.

Tapis d'Ecaie de 7c. en montant.

Serrurerie (Cône de la verge seulement).

Indiennes de 5c. 6c. 7c. 8c. 9c. et 10c. en montant.

Un lot de Soies Barres, Unies et Satins, valant beaucoup plus pour 25c. la verge.

Bas en Coton pour Enfants, valant beaucoup plus pour 5c. la paire en montant.

Un lot de Gaze et Net pour Vêtements et 15c. à 25c. par 50c. la verge.

Frouses en Indiennes pour Dames 50c. en montant.

Couvre-pieds de Couleurs de 50c. en montant.

Chemises d'Hommes en Flanelle cette semaine à 25c. 35c. 45c. 55c. 65c. 75c. 85c. 95c. et 105c. en montant.

Un lot de Hardes Fatales à Motif Prix.

Circulars en Cotonnade pour Dames à 3c. la pièce.

Un lot de Frillings presque pour rien.

Des papiers de Franges, Boutons, Rubans, Collets de Papier et un grand nombre de Coupons à très bas prix.

Aussi Couverts, Flanelles et beaucoup de Marchandises d'Automne bon marché.

Venez à Bonne Heure

— POUR AVOIR —

Plus de Choix.

Les Premiers Arrives,

Les Premiers Servis.

Pigeon, Pigeon & Cie

49 et 51 RUE RIDEAU.

ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR

PEINTURES

Prepares.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier.

Leurs Qualités.

Sont Egales à n'importe lesquelles.

Supérieures au plus grand nombre.

Supérieures par aucune.

W. HOWE.

Fabricant de Peinture.

OTTAWA

Bonnes Occasions

— DU —

MOIS D'AOUT.

Chapeaux d'Ete

Et autres Marchandises

MOITE PRIX.

— CHEF —

Woodcock

Reconnu Magasin du PRIX-FIXE.

818 et 818 Rue Wellington.

Le "HUB"

LA VIE DU MUSÉE GÉOLOGIQUE

LA VIE DES CIGARES CHOISIS

TOUJOURS EN MAIN.

M. CODD, Propriétaire.

548 RUE SURREY, OTTAWA.

PISOS-CURE FOR

La Meilleure Cure de la touse

CONSUMPTION

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

TELEGRAPHIE AMERIQUE

Nouvelles de Quebec

Quebec, 26 août. — Le bureau de la Chambre de Commerce, à Québec, s'est réuni et a discuté un certain nombre de questions intéressantes, y compris le changement proposé dans la constitution de la commission du havre, à Québec, afin qu'il devienne moins un corps politique. Cette question a été ajournée à une séance ultérieure.

On a aussi approuvé l'extension du conseil sur le nombre considérable de colporteurs arrivés ici, récemment de Russie. Quelques-uns d'entre eux sont abominablement pourvus d'argent et ont acheté des marchandises jusqu'à un montant de \$1,000. Le conseil va demander que les droits sur ces colporteurs soient élevés.

— Le CANADIAN dit que le Premier Mercier n'a jamais joué d'une meilleure santé et que les rapports contraires sont dénués de fondement.

— La tempête de lundi a été sans contredit l'une des plus violentes de la saison, et tellement que nous entendons parler de naufrages ayant longtemps.

— A 8 h. 15, le 26, dans le courant de la nuit, lundi, le ponton qui fait flotter le paquebot à vapeur, a été entraîné au large du fleuve. M. Jos. Emond, capitaine de la *St-Joseph*, et le jeune Joseph Lapointe, sont allés le sauver au milieu des fureurs de la mer. Ils l'ont remorqué jusqu'à l'aube de l'après-midi.

— Le *Moniteur* dit que, dans la nuit de dimanche à lundi, n'a pu se rendre à Berthier. Lundi matin, il s'est rendu prendre sa ligne à 8 h. 15, puis est revenu à Québec.

— Lundi soir, il n'a pu descendre. Il est reparti le matin à 8 heures pour le St-Laurent, et les ports intermédiaires, et hier soir, à 4 heures, il a quitté son quai à Québec, comme d'habitude.

— La retraite des prêtres est commencée hier après-midi au grand séminaire. Le R. P. Turgeon, S. J., en est le président.

— Mme Marois, mère de Mgr Marois, née Anastasia Lévesque, est morte, hier aux sources de St-Léon.

— Le nouveau carillon de cloches destiné à la Basilique, est arrivé par le steamer "Parisien".

— Édouard Letarte, commis chez M. Paquet, marchand de nouveautés, est mort subitement hier au soir.

Nouvelles de Montreal

Montreal, 26 août. — La navigation n'a pas beaucoup souffert de la rupture qui s'est produite dans le canal. On travaille activement à réparer les dommages et tout marche aujourd'hui, comme si rien n'était. Le surintendant déclare que l'on ne s'attend pas à ce que la ville d'Iberville ait décidé de s'éclairer à la lumière électrique.

— L'éclairage de la ville exigera vingt dix millions à peu près, de 2,000 à 4,000 bougies chacune, et quatre cents lampes incandescentes, de la capacité de seize bougies chacune.

— On se servira du système Crampton.

— Une jeune fille récemment arrivée d'Ottawa, pour se procurer de l'emploi à Montréal, a hier soir rencontré une femme bien mise qui lui a demandé si elle voulait l'accompagner.

Après lui avoir demandé son nom, et ce qu'elle venait faire à Montréal, la femme en question la mena dans une maison de débauche de la rue Jacques Cartier, ayant soin de lui faire acheter la voiture à quelques portes de la maison et en disant à la jeune fille de demander la maîtresse de la maison, qu'elle aurait de l'ouvrage, pour lui.

La jeune fille qui se nomme Maggie Booke et qui est âgée de 19 ans, s'aperçut bientôt qu'elle se trouvait dans un borge de la dernière catégorie.

Elle réussit à s'échapper de la maison, sous prétexte qu'elle allait chercher sa valise. Naturellement elle n'est pas revenue et comme elle avait quitté argent sur elle, elle alla coucher dans un hôtel de cette ville.

Ce matin, la jeune fille est allée raconter au bureau de police ce qui lui était arrivé. Son honneur ayant entendu parler de la chose, fit demander la jeune fille. Après avoir écouté son histoire, le recorder a décidé de la prendre à son service.

— Les fêtes qui ont été organisées à Montréal en l'honneur des marins français ont trouvé leur succès. Les citoyens de Montréal ont bien voulu lui donner.

La présence du *Biston* dans votre port n'a permis, à moi aussi, de consacrer tout mon temps à la rédaction de ce journal.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Il est curieux, depuis plusieurs jours, que le nom de M. Stanislas Drapeau ait été soulevé à l'honneur de l'Etat par plusieurs des députés de la Chambre des Communes, pour remplir la charge d'Administrateur de l'imprimerie officielle.

Si le choix du gouvernement tombait sur un typographe vraiment pratique, lequel possède toutes les connaissances du métier, nous sommes sûr d'avance que le travail serait dirigé avec économie et profit pour la caisse publique.

M. Drapeau, avant son entrée dans le service civil, qu'il a abandonné depuis, a dirigé plusieurs grandes ateliers typographiques à Québec et à Montréal, qui lui ont mérité de grands éloges.

Lors de l'établissement de l'imprimerie officielle, M. Drapeau a demandé, parait-il, la situation d'un technicien pour l'imprimerie, mais le ministre n'a pas voulu lui donner.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

SEANCE DU 26 AOUT

Avant de passer aux ordres du jour, la Chambre discute, pendant quelque temps, une question de procédure. Il s'agit de savoir si un député qui n'est pas présent dans la Chambre au commencement de la lecture d'une motion a le droit de voter sur cette motion, s'il en est la lecture d'une partie au moins.

L'Orateur décide qu'il n'y a rien de contraire à la motion, mais il faudra qu'il soit à son siège au commencement de la lecture de la motion dans l'ensemble de la Chambre. La Chambre adopte ensuite les amendements ajoutés au projet de loi concernant l'inspection des navires.

Le honneur de M. Foster propose l'adoption du bill aux fins d'encourager la production en sucre de betteraves.

M. Ransford dit qu'il n'a pas la production de ce bill. Il considère que ce bill est en fait dans la bonne direction bien qu'il n'ait pas assez de force; mais tout cela, cela indique que le gouvernement a l'intention d'étudier la question d'une loi définitive à ce sujet.

Le projet de loi concernant ce bill n'est que pour deux ans; ce n'est pas suffisant, dit le député de Berthier, et il espère que le gouvernement soumettra à la Chambre, l'année prochaine, une loi plus complète.

Le bill est adopté.

M. FINEST soumet une question de privilège, c'est-à-dire la reconnaissance suivante:

1. Qu'Edward Cochrane ait pendant le parlement précédent et est encore aujourd'hui député du district électoral de Northumberland East.

2. Que pendant ce temps, un marchand Cochrane a été fait entre le dit Edward Cochrane et John D. Cochrane William Brown, William Johnson et Robert Mary respectivement, que chacun d'eux payait à Edward Cochrane la somme de \$200, pour la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

3. Qu'en vertu de ce contrat, Cochrane, les dits paiements convenus ont été faits et les dits paiements ont été mentionnés ont été nommés aux emplois susdits;

4. Qu'il est convenu de plus entre le dit Edward Cochrane et le dit Henry May, que si le dit Henry May payait au dit Edward Cochrane ou à d'autres personnes pour lui ou pour des fins politiques, la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

5. Que pendant ce temps, un marchand Cochrane a été fait entre le dit Edward Cochrane et John D. Cochrane William Brown, William Johnson et Robert Mary respectivement, que chacun d'eux payait à Edward Cochrane la somme de \$200, pour la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

6. Que cette déclaration soit déposé au comité spécial d'admission pour prendre en considération les accusations portées par le député de Northumberland East.

A la demande du ministre de la Justice, la motion reste comme acte de motion jusqu'à la fin de la séance.

L'honorable M. Foster propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

Le projet de loi concernant ce bill n'est que pour deux ans; ce n'est pas suffisant, dit le député de Berthier, et il espère que le gouvernement soumettra à la Chambre, l'année prochaine, une loi plus complète.

Le bill est adopté.

M. FINEST soumet une question de privilège, c'est-à-dire la reconnaissance suivante:

1. Qu'Edward Cochrane ait pendant le parlement précédent et est encore aujourd'hui député du district électoral de Northumberland East.

2. Que pendant ce temps, un marchand Cochrane a été fait entre le dit Edward Cochrane et John D. Cochrane William Brown, William Johnson et Robert Mary respectivement, que chacun d'eux payait à Edward Cochrane la somme de \$200, pour la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

3. Qu'en vertu de ce contrat, Cochrane, les dits paiements convenus ont été faits et les dits paiements ont été mentionnés ont été nommés aux emplois susdits;

4. Qu'il est convenu de plus entre le dit Edward Cochrane et le dit Henry May, que si le dit Henry May payait au dit Edward Cochrane ou à d'autres personnes pour lui ou pour des fins politiques, la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

5. Que pendant ce temps, un marchand Cochrane a été fait entre le dit Edward Cochrane et John D. Cochrane William Brown, William Johnson et Robert Mary respectivement, que chacun d'eux payait à Edward Cochrane la somme de \$200, pour la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

6. Que cette déclaration soit déposé au comité spécial d'admission pour prendre en considération les accusations portées par le député de Northumberland East.

A la demande du ministre de la Justice, la motion reste comme acte de motion jusqu'à la fin de la séance.

L'honorable M. Foster propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

Le projet de loi concernant ce bill n'est que pour deux ans; ce n'est pas suffisant, dit le député de Berthier, et il espère que le gouvernement soumettra à la Chambre, l'année prochaine, une loi plus complète.

Le bill est adopté.

M. FINEST soumet une question de privilège, c'est-à-dire la reconnaissance suivante:

1. Qu'Edward Cochrane ait pendant le parlement précédent et est encore aujourd'hui député du district électoral de Northumberland East.

2. Que pendant ce temps, un marchand Cochrane a été fait entre le dit Edward Cochrane et John D. Cochrane William Brown, William Johnson et Robert Mary respectivement, que chacun d'eux payait à Edward Cochrane la somme de \$200, pour la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

3. Qu'en vertu de ce contrat, Cochrane, les dits paiements convenus ont été faits et les dits paiements ont été mentionnés ont été nommés aux emplois susdits;

4. Qu'il est convenu de plus entre le dit Edward Cochrane et le dit Henry May, que si le dit Henry May payait au dit Edward Cochrane ou à d'autres personnes pour lui ou pour des fins politiques, la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

5. Que pendant ce temps, un marchand Cochrane a été fait entre le dit Edward Cochrane et John D. Cochrane William Brown, William Johnson et Robert Mary respectivement, que chacun d'eux payait à Edward Cochrane la somme de \$200, pour la somme de \$200, il procurerait à chacun d'eux la position de gendarme de la police municipale de la ville de Toronto.

6. Que cette déclaration soit déposé au comité spécial d'admission pour prendre en considération les accusations portées par le député de Northumberland East.

A la demande du ministre de la Justice, la motion reste comme acte de motion jusqu'à la fin de la séance.

L'honorable M. Foster propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

Le projet de loi concernant ce bill n'est que pour deux ans; ce n'est pas suffisant, dit le député de Berthier, et il espère que le gouvernement soumettra à la Chambre, l'année prochaine, une loi plus complète.

Le bill est adopté.

M. FINEST soumet une question de privilège, c'est-à-dire la reconnaissance suivante:

1. Qu'Edward Cochrane ait pendant le parlement précédent et est encore aujourd'hui député du district électoral de Northumberland East.